



M.C.M. 65
Dimanche 1^{er} avril 2018



25^{ème} RONDE DES PUYOLLES

RANDONNEE ENDURISTIQUE

PROGRAMME

7h30 : Accueil des pilotes, remise des numéros et tickets repas

8h30 : Premiers départs pour la boucle du matin, 5 par 5 toutes les 30 secondes
environ 110km dans les coteaux et plaines,
Ravitaillement : des pilotes (Grillades :saucisses, ventrèche) et des motos



A partir 13h30:

A partir 14h30: Départ pour la boucle de l'après-midi,
environ 70km dans le piémont Pyrénéen pour profiter du paysage !!!
Pas de ravitaillement

TARIFS :

Inscription randonnée, café du matin et repas midi compris : **50€**
Repas accompagnant (midi) : **16€**

Règlement particulier de la Randonnée

PRINCIPE de la MANIFESTATION

Le déroulement de la randonnée et l'état des véhicules sont en totalité soumis au strict respect du code de la route. **La Ronde des Puyolles n'est pas une compétition : aucun temps n'est imposé, aucun classement n'est établi.** Le parcours est entièrement fléché, les passages difficiles comporteront si possible une échappatoire.

Nous vous rappelons que le droit de passage accordé par les maires, les propriétaires, la préfecture, l'ONF, l'ONCFS et l'ONEMA n'est valable que pour la journée de la randonnée.

Emprunter le parcours de la randonnée à tout autre moment expose les pilotes à des poursuites, discrédite le moto-club et met en péril les prochaines éditions de la Ronde des Puyolles.

SIGNALISATION et SECURITE :

- La randonnée se déroulant sur des chemins et des voies ouvertes à la circulation publique, les concurrents devront impérativement respecter le Code de la route et la signalisation mise en place par l'organisation.
- Il est également indispensable d'être attentif et respectueux des autres usagers (riverains, marcheurs, VTTistes, animaux, ...).

Notre attitude au quotidien conditionne la pérennité de notre pratique.

- La manifestation n'est en aucun cas prioritaire sur la circulation publique
- Il est rappelé que par mesure de sécurité, il est interdit de faire demi-tour sur le circuit balisé. En cas de nécessité absolue, des Marshals (Gilet jaune) seront présents sur le parcours de la Rando pour encadrer et prendre les décisions de sécurité qui s'imposent.

RESPECT du PARCOURS :

- Les pilotes et accompagnateurs doivent respecter le tracé et de n'emprunter en aucun cas des itinéraires qui n'auraient pas été indiqués.

Tout écart peut conduire à l'exclusion immédiate, et le refus d'inscription aux éditions suivantes

- L'organisation se réserve le droit d'engager des sanctions ayant pour but le dédommagement de dégâts occasionnés par le passage sur des terrains non autorisés.

PARTICIPANTS ADMIS :

- Ne sont admis que les pilotes, titulaire d'un permis de conduire correspondant aux caractéristiques de sa moto et à jour de leur cotisation d'assurance. Tout pilote mineur devra en plus fournir une autorisation parentale et devra être accompagné.
- Seules les motos homologuées, immatriculées, en bon état (en particulier le système d'échappement) pourront prendre le départ.
- Le club se réserve le droit de refuser le départ aux motos non conformes ou trop bruyantes.

RAVITAILLEMENT :

- Pour pouvoir ravitailler en cours de boucle, chaque pilote pourra remettre à l'organisation un bidon de carburant portant son numéro et surtout parfaitement étanche, sous peine de ne pas être embarqués.

ENGAGEMENT et DESISTEMENT :

- Les engagements reçus incomplets ne seront pris en considération que dans la mesure où des places resteront disponibles
- Le club se réserve le droit de refuser une inscription sans avoir à en donner la raison
- Les désistements signalés **15 jours avant la manifestation** seront remboursés, après déduction de 5€ (frais de dossier). **Après cette date, l'engagement ne sera pas remboursé**, sauf sur présentation d'un certificat médical, où seront retenus les montants du repas et des frais de dossier (5€).
- Les engagements sont nominatifs, et ne pourront pas être échangés ou modifiés sans l'aval du motoclub.

FORMALITES :

- Toute demande d'engagement devra être accompagnée des photocopies, du permis de conduire, de la carte grise, et de l'attestation d'assurance, ainsi que de son règlement.
- Les immatriculations en WW ne sont pas acceptées.

APPLICATION DU REGLEMENT :

- Il est rappelé que le club organisateur se réserve le droit de prendre les décisions d'urgence en cas de force majeure ou par mesure de sécurité et se réserve le droit d'exclure un participant qu'il jugerait au comportement dangereux ou ne respectant pas les règles élémentaires de sécurité et les points du présent règlement.

SANCTIONS :

- Chaque pilote est responsable de son comportement et de celui de son entourage. L'organisation se réserve le droit d'exclure un participant à n'importe quel moment sans que celui-ci ne puisse engager de recours ou demander de dédommagement.
- Les Forces de l'ordre pourraient être présentes au cours de la journée et chacun sera individuellement responsable vis-à-vis de la loi. Les vérifications administratives et techniques de l'organisation ne se substituant pas aux règles et aux lois. L'organisation ne pourra pas être mise en cause.

RESPONSABILITE :

- Il est rappelé aux concurrents que leurs matériels sont placés sous leur entière responsabilité durant toute la manifestation. Ils doivent notamment en assurer la surveillance constante et ne pourront en aucun cas invoquer la responsabilité civile du club organisateur en cas de vol ou de dégradation.
- Les participants s'engagent à renoncer à tous recours ou poursuites à l'encontre des organisateurs, maires des communes traversées et propriétaires des terrains empruntés par la randonnée, pour tout accident matériel ou dommage corporel qui pourraient survenir à l'occasion de la randonnée.

Renseignement :

De préférence par mail : julien65ancizan@hotmail.fr

Vérifications avant le départ :

- **Permis de conduire (original)**
- **Carte grise**
- **Attestation d'assurance**